



Délibération n°2024-55

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 4 avril 2024)**

Date de convocation : 21 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 28

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 4 avril 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. CACHELOU Yoann, M. CARRERE Jean-Bernard, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. SANZ Alain

Pouvoirs : M. BEROT-LARTIGUE Michel donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
 M. CARRERE Jean-Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
 M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
 Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à AUSSANT Claude

Secrétaire de séance : M. AUSSANT Claude

OBJET : FINANCES – VOTE DE LA TAXE SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) 2024 PAR ZONE

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Considérant les prévisions budgétaires 2024 pour le service des Ordures Ménagères, le produit attendu de la TEOM 2024 doit s'élever à 1 864 261 euros.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE que le montant attendu de la TEOM 2024 doit s'élever à 1 864 261 euros.

DECIDE que les taux TEOM 2024 restent inchangés et sont les suivants pour les différentes zones de perception :

- | | |
|--|---------|
| • Zone 01 (Eaux-Bonnes) | 14,20 % |
| • Zone 02 (Laruns) | 13,25 % |
| • Zone 10 (Arudy) | 12,36 % |
| • Zone 15 (Aste-Béon, Béost, Bescat, Bielle, Bilhères, Buzy, Castet, Gère-Bélesten, Iseste, Louvie-Juzon, Louvie-Soubiron, Lys, Rébénacq, Ste-Colome, Sévignacq-Meyracq) | 12,09 % |
| • Zone 20 (Les Etchartes) | 10,57 % |

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

